L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE MATIN, 26 AVRIL.

NOUVELLES-ORLEANS ET NEW-YORK

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE. — Correspondant avec les Antilles et les ports de Colon et Panama.

Passage dans une cabine le plus avant et arrière 3e pont arrière de la Nlle-Orléans Saint Nazaire $120 pour Passage dans une cabine M pont avant..... 100
Passage d'entrepont..... 100
Les enfants de 4 à 9 ans payent demi-prix.
Les enfants de 3 à 4 payent quart de place.
Les enfants de 1 à 12 payent demi-place.
Au dessus plus-value.
Les 3 premières des passagers paieront les prix fixés par ailleurs pour les passagers de 1re classe.
Les lettres des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques ont une diminution de $25 par sur le prix de la double traversée, et un voyageur remboursé pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers de chambre est mêlée de boissons.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer transGUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir de mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT, agent,
1 Février—1an 2 | 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-Orléans et Saint-Nazaire, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 36 rivière du Nord
BOROPE, capt. Lemaître, départ 4 avril
ST. LAURENT, " Bocandé...Samedi 14 avril.
VILLE DE PARIS, " Surmont...Samedi 2 mai.
PEREIRE, " Duchesne...Samedi 16 mai

PRIX DU PASSAGE (comprie le vin), payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $100. Seconde cabine, $65.
POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $140. Seconde cabine, $90.
Troisième cabine $50, et les comprenant le billet de chemin de fer, $37.
Les conditions avantageuses pour Paris.
Il est prélevé sur la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, et réciproquement au moyen de télégraphes à New-York.
Pour fret ou passage, s'adresser à
E. DE FRONT, Agent général de la Compagnie, 1 Place de la Bourse.

Steamers pour Southampton, le Havre, Hambourg et Brême.

Le steamer de 1re classe
NAIDA, capt. French,
Partira de son plein de la rue Jackson, le 19 avril ou vers cette époque, pour Southampton. Il prendra des passagers pour Southampton, le Havre, Hambourg et Brême, aux prix ci-dessus pour Southampton, $125, entrepont, 1re chambre, pour le Havre, $135, entrepont, 1re chambre, pour Hambourg ou Brême, $150; 2e chambre, $100.
Pour fret, s'adresser à SILKENSTADT & CO, 39, Carondelet.
Pour passage, s'adresser à MAURY & CO, 141, Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents aménagements.
Passage de Première Classe, en or:
New-York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New-York à Londres, $125. Aller et retour, $240.
New-York à Paris, $125. Aller et retour, $240.
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & MCKEEVER,
Rue Gravier, No 106.

Pour New York.
Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:
GENL. GRANT, Capt. J. B. Hildreth,
PRESIDENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. W. A. Robertson
GENL. MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton,
Partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.
Le Steamer
GEN'L. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,
Partira de son wharf, au Canal, à la rue St-Louis, le DIMANCHE matin, à 8 heures A. M.
Ce steamer est d'excellents aménagements, 4 chambres.....$50 00.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 196.
Le steamer GEN. GRANT suivra et partira DIMANCHE prochain.

Pour New York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTEZ,
MARIPOSA.
Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Cogar,
Partira de son wharf, au pied de la rue Poydras, le SAMEDI, à midi, à 5 heures P. M.
Ce navire prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41

Compagnie de paquebots quotidiens entre la Nlle-Orléans et Houmas-ville.—Pour Mandeville, Jeremie, Madisonville, Covington et CAMELIA.
Le bateau à vapeur pression, capitaine W. L. Cooper, partira TOUS LES JOURS, à 7 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain, et arrivera à Camelia à 10 heures. Retour: Il partira de Camelia à 6 heures du matin, et arrivera à 9 heures du matin. Il y aura une EXCURSION le bateau quittera Camelia et Mandeville à 6 heures du matin, et arrivera à 9 heures du matin. Il partira de Mandeville à 5 heures, et arrivera à temps pour le chemin de fer à 7 heures.
CAMELIA est un grand bateau, rédiment, et offre un service de table et de chambres supérieur. Il est le seul qui ait été en bois.
Pour fret ou passage, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
Rue de l'Union, No 18 et 20

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.
Tous les jours.
Le bateau à vapeur LAURA fin marchant et à bas pression, partira tous les jours de la rue du Carondelet du chemin de fer Pontchartrain, à 7 heures du matin, et arrivera à Madisonville le samedi, à l'arrivée du chemin de fer Pontchartrain. Il commencera le dimanche—partant de Pontchartrain à 7 heures du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à
LOUIS FRIEDRICH, Jr.,
Rue de Chartres, No 28.

Bateau-Poste Indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Cote et de Lafourche.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à midi, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.
Le bateau à passager, de première classe, CINNA SIMMES, capitaine W. R. Cheshire, connaît Jos. Daferon, partira de Nlle-Orléans, et sera de retour, ses arrivées et départs tous les jours.
Pour fret ou passage, s'adresser à
E. DE MALANDON,
Rue Gravier, No 106.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
Le bateau à vapeur FLICKEM, capitaine F. Ancelin, commandant A. Charpentier, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin, et sera de retour les LUNDIS et les JEUDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
3 avril—1m

BAYOU SARA.—Paquebot-Poste régulier entre la Nouvelle-Orléans et Bayou Sara, Baton Rouge et tous les ports de la côte, le paquebot à vapeur GREY EAGLE, capitaine V. B. Phillips, commandant A. SANDERSON, partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
16, Nouvelle-Levée.

PAQUEBOT-RÉGULIER DE LA NOUVELLE-ORLEANS DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur CONSTITUTION, capitaine Jos. Richard commandant, partira de la Nouvelle-Orléans, le MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 5 heures du soir, et sera de retour les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune ligne.
11 avril—1m

Louisiana Equitable
LIFE INSURANCE COMPANY.
CAPITAL.....$500,000.00
Bureaux, rue du Canal, No 112, Nouvelle-Orléans.
DIRECTEURS
Thomas W. S Pike, Edward Rigney,
J. W. Stone, W. B. Schmidt,
Chas. Thompson, Alexander Marks,
J. M. Cox, C. E. Gilfardy,
Thos. Sloo, Jr., Edward Barnett
Le tout daté de 10 mars 1862, lettre C.
Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La seulte récompense est offerte à quiconque les retrouvera.
Billets de nouvelles séries.
Nlle-Orléans, 20 mars 1868.
CH. JUMONVILLE, calculateur.

Bois, Charbon, Sable, &c.
J. C. KATHMAN,
(*Fabrique de Tuiles des Tropiques*),
Marchand-Ferblantier, Charbon, Charbon de Bois, Cuivre, Sable Blanchet et Bois de Chauffage.
RUE HIERVILLE, No 221,
Coin Marais, Ursulines.
Les ordres venant à Pendant, indique plus haut et dans la Rue de St Maximilien, Exchange, seront mis plus en détail. 26 mars—1m

JACOB OTT Entrepreneur.
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidences.
Fait et répare les cuves.
Les ordres laissés au No 36, Grande Tivoli, en chantier, seront promptement.

Compagnie de Navigation Nationale
Centre les Risques Maritimes et les Risques d'incendie.
BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE.
MUNIE—(Bateau Bouy)
WM WHANN.....Président,
LOUIS SCHNEIDER.....Vice-Président,
E. N. GANUCHEAU.....Secrétaire
—Directeurs—
S. C. EMLEY, LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD, WM. WHANN,
D. C. MCCAIN, J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE, S. L. MILLADON,
GEO. W. COCHRAN, GEO. W. FORCH,
J. F. H. GRACE.
La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif, à Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

SOIN DE CONSTUCTION.
GEORGE MERZ,
Résulte à rabais et chasseur de bois de constructions.
Au coin des rues Toulouse et Chartres, Vieux Rasin.
Il Suis préparé et brut, des cissets des latuniers, des portes et toute espèce de matériaux de construction, sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juil—1an

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu avec la "New York and Brazil Line" un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $137 50 au lieu de $200; Seconde classe $75 au lieu de $100.
Le prix réduit, étant de $137 50 au lieu de $200, est une concession qui nous est faite.
J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 au moins, comme le fait en vertu du même règlement, un petit aller de Charleston à New York, par le "Harrison & Allen Line," pour $15 en monnaie courante.
Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont des véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.
J'ai de plus arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais comme très-honnêtement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies ne sont pas des plus forts.
Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil, en partant des ports du Sud doivent tous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun autre sud d'expédition.
D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut coulée à fond.
Puis la nouvelle Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepte les vêtements.
Puis vint la seconde expédition Hastings est disparue à 24 Th. mai, et personne n'est rapatrié ou utilisé.
Puis, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jours en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui ne sont pas dignes de ceux bien-être recommandés aux intérêts passagers et les propriétaires.
Non-sous expédition, celle du "Tillman" et celle du "Maximo" sont toutes les deux bien-heureusement arrivées saines et sauves.
Si mes compatriotes me demandaient la raison de mon choix, je leur répondrais que c'est parce que les chefs se trouvaient pas choisir les navires et s'assurer en vertu des mêmes soins.
Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; ils ne sont pas tout neuf, tout dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculations ont été faites sur le dit bâtiment de ces coquilles flottantes en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.
Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; il est très-rare qu'ils arrivent en port dans les lignes régulières n'ont à déplorer aucun accident. Les vents contraires demandent davantage. Si les habitants du Sud continuent à se rapprocher des transports qui ne valent pas, ils ont la responsabilité pesé sur eux.
M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) est mon agent à Nlle-Orléans, donnera les renseignements, et, si les circonstances le demandent, et les expédiera pour New-York. Aux dépenses, les passagers doivent faire leur arrivée à partir d'où à temps pour arriver à New-York le 20 mai, le mois et prendre le paquebot de Rio de Janeiro, le 1 juin.
Ceux qui, après avoir pris leurs billets, voudront s'établir sur la concession qui a le nom de "Linnieland" obtiendront, en arrivant, un certificat qui leur permettra d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $75) pour chaque adulte assumé dans la pourvoient avec leurs parents pendant quatre ans, sans intérêt.
Les personnes qui deviennent avoir plus de remboursement sont prêtes de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.
Savril—1m BALLARD C. DUNN.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
TAUX DU FRET.
St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.
Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.
Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie tonne maintenant des nouvellesments pour les susdits points.
Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou avaries seront promptement réglées aux lieux de destination.
Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.
JAMES TONGE, R. S. WILLIAMS,
Agent pour le frêt. Surintendant général.
14janv—3ms

Aux voyageurs.—Avis important
PRIX DU PASSAGE REDUIT.
A partir du 10 avril,
Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"
—ET—
Par le "Chemin de Fer Mississippi Central"
seront comme suit:
New-York.....$55 00
Philadelphie.....52 00
Baltimore.....48 50
Washington.....47 50
Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.
T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N. O., de J. et du N.
E. D FRONT,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.
avril—12f

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.
A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit
DE LA VILLE. DU LAC.
1 h. A. M. char à cheval, 6 h. A. M. char à vapeur.
7 " " vapeur, 7 " " "
9 " " " 9 " " "
11 " " " 11 " " "
Midi " " " 1 h. P. M. " "
2 P. M. " " " 2 " " "
4 " " " 4 " " "
5 " " " 5 " " "
6 " " " 6 " " "
7 " " " 7 " " "
8 " " " 8 " " "
9 " " " 9 " " "
Arrangement du Dimanche.
Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville toutes les dimanches matin, à 8 h.
Un convoi extra partira de la ville toutes les dimanches à 3 heures P. M.
A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après midi, à 8 heures du soir.
Prix — Aller et retour, le même jour, 25 cents.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent prendre le conducteur le départ du Mayel.
Pour la station de Gentilly, 15 cents.
GEO PANDELY,
31mars Surintendant général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FRET du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et recevra, au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algier à M.
Les expéditeurs et consignataires de frêt, en présentant le Connaissement à l'Entrepôt de la Nlle-Orléans, seront des rues Camp et Commune, peuvent faire arrivée de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.
Le frêt pour les stations du chemin, pour les débarquer du Tèche, et livrer à la Nlle Iberie au St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de l'entrepôt de la Nlle-Orléans, pied de la rue Ste-Anne.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, par le Canal Salinger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Donaldsonville et Thibodaux, sur taxe de bateau à vapeur pour toute la route.
Tout frêt pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le frêt pour l'intérieur doit être payé sur livraison.
G. W. E. SAYLEY,
Surintendant.

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilleurs, des Moulins à sucre des Chaudières à sucre, des Machines à Scier, des Moulins à sucre, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Roues à Eau, des Roues de Gille, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toutes espèce de Machine pour le Sud.
14 sept—6m LEEDS & Co.

AGENCE GENERALE
COGNAC
Eau-de-vie Sazerac de Forgeac Fils, De Alphonse Cabanac, Champagne Che Heidsieck, Porto et Sherry Cassel.
Des ordres seront pour l'importation directe.
AUG. COUTURIE & Co.
26fév—1an 37, Vieille Levée.

$10,000 de Récompense.
VOLÉ, AUJOURD'HUI, A LA BANQUE DU CANAL, un paquet fait pour la Compagnie d'Express du Sud, adressé à M. MORGANS SONS, New-York, contenant CINQUANTE MILLE ($50,000) piastres, "Canal Tender" de mille ($1000) piastres, numéroter comme suit:
2,775 8,059 13,903 23,723 38,339
3,119 8,591 14,235 25,959 38,747
3,515 8,903 15,211 28,322 39,307
3,907 10,015 16,513 28,415 39,343
4,017 10,293 16,723 28,987 40,059
4,567 10,419 16,847 30,252 40,619
5,227 11,403 18,403 30,463 40,931
5,363 12,019 19,131 31,879 41,851
6,727 12,147 19,195 34,511 41,999
7,295 13,619 23,135 37,839 45,551
Le tout daté de 10 mars 1862, lettre C.
Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La susdite récompense est offerte à quiconque les retrouvera et ramènera.
Billets de nouvelles séries.
Nlle-Orléans, 20 mars 1868.
CH. JUMONVILLE, calculateur.

Bois, Charbon, Sable, &c.
J. C. KATHMAN,
(*Fabrique de Tuiles des Tropiques*),
Marchand-Ferblantier, Charbon, Charbon de Bois, Cuivre, Sable Blanchet et Bois de Chauffage.
RUE HIERVILLE, No 221,
Coin Marais, Ursulines.
Les ordres venant à Pendant, indique plus haut et dans la Rue de St Maximilien, Exchange, seront mis plus en détail. 26 mars—1m

JACOB OTT Entrepreneur.
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidences.
Fait et répare les cuves.
Les ordres laissés au No 36, Grande Tivoli, en chantier, seront promptement.

Compagnie de Navigation Nationale
Centre les Risques Maritimes et les Risques d'incendie.
BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE.
MUNIE—(Bateau Bouy)
WM WHANN.....Président,
LOUIS SCHNEIDER.....Vice-Président,
E. N. GANUCHEAU.....Secrétaire
—Directeurs—
S. C. EMLEY, LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD, WM. WHANN,
D. C. MCCAIN, J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE, S. L. MILLADON,
GEO. W. COCHRAN, GEO. W. FORCH,
J. F. H. GRACE.
La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif, à Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

SOIN DE CONSTUCTION.
GEORGE MERZ,
Résulte à rabais et chasseur de bois de constructions.
Au coin des rues Toulouse et Chartres, Vieux Rasin.
Il Suis préparé et brut, des cissets des latuniers, des portes et toute espèce de matériaux de construction, sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

Bois de choix pour comptoirs, etc
DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de chêne pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour rétire une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL,
rue Carondelet No 184.

INSTITUTIONS.

Institution Audubon,
Dirigée par M. A. DARGOT,
137.....*Rue Dumaine*.....137
Entre Bourgogne et Remparts.
DES professeurs de mérite reconnu sont attachés à l'établissement. 2avril—1m

INSTITUT IRVINGTON,
A IRVINGTON (*New-York.*)
CETTE pension (française et anglaise) de jeunes garçons, établie d'abord à Baltimore, (Md.) vient d'être transportée à Irvington, New-York.
Cette ville située sur la rivière Hudson, à vingt-trois milles de la ville de New-York, et ancienne résidence de Washington Irving, est célèbre pour sa salubrité et sa beauté.
Les cours d'études embrasse toutes les branches anglaises ordinaires, les langues classiques et les langues modernes, musique et *pratiquement*. Les Français est la langue de l'école. Pour les circulaires, s'adresser à
A. BOURSAUD, principal.
Référence: Elliot & McKeever, rue de la Commune, No 196. 2mars—2m.fips

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBOURRE, SUCCESSEUR DE Mme LEON.
No 375, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
Il Secondé par des professeurs de plus en plus satisfait
Les classes supérieures seront dirigées par le professeur
Le premier mérite, comprenant: le Latin, le Grec, les Mathématiques, Rhétorique et Dissertation, le cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français
Les classes intermédiaires et les divisions de cet ordre sont placées sous la direction de professeurs sûrs et expérimentés.
Le prix d'admission ouvert de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.
Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.
LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens de commerce, comprenant la Tenue des Livres, les calculs de commerce et l'étude de l'Anglais et du Français, sont ouvertes.
Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Bourbon et Dauphine. 1 oct—6m

Etat de la Nouvelle-Orléans.
QUEL soit comme que ce vingt-troisième jour de mars de l'année mil huit cent soixante huit. Par devant moi, Manuel T. Ducros, notaire public, dans et pour la ville de la Nlle-Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, crédits, dûment commissionné et assermenté—se sont présentées les parties soussignées, lesquelles ont déclaré que pour tant des lois de l'Etat de Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles sont convenues et par la présente, s'engagent et mettent ceux qu'elles représentent à former une corporation dans les buts, sous les stipulations et règles qui suivent:
ARTICLE PREMIER.
Le nom et le titre de la dite corporation sont:
Louisiana Equitable Life Insurance Company.
Le domicile en est, par les présentes, établi dans la ville de la Nlle-Orléans. La corporation commencera les opérations des que les souscriptions s'élèveront à neuf mille piastres. Elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de la présente date ou aussi longtemps que le lui permettra une loi spéciale de la Législature. Elle aura le droit de faire des contrats et de poursuivre en justice; elle pourra être poursuivie en justice; elle pourra posséder, recevoir, acheter et aliéner du bien-être, de faire et employer un sceau en commun qui devient un Fabrique numéro des petits; de nommer les directeurs et les officiers que jugera convenable en quelques intérêts exigeraient; d'établir des règlements pour la bonne du ses affaires en qualité de corporation.
ARTICLE DEUXIEME.
Le but de la Compagnie est de faire toute espèce de contrats pour assurer la vie, d'exécuter et émettre toute espèce de polices d'assurance pour assurer la vie humaine; de faire tout ce qui se rattache à ce genre d'assurance. La dite Compagnie peut se faire réassurer toutes toutes polices ou risques et acheter à son profit, de temps en temps, des polices quelconques ou autres obligations émises ou qui pourra être émises par la dite corporation. Toutes les assurances, avec ou sans rites profondes faites dans lesquelles la Compagnie pourrait être intéressée devront être remises au Président qui sera nommé de la manière indiquée plus bas.
ARTICLE TROISIEME.
Le capital de la dite Compagnie devra être de cinq cent mille piastres ($500,000) divisé en cinq mille actions de cent piastres ($100) qui devront être payées à l'époque et de la manière suivante:
Les souscriptions de la dite Compagnie devront verser entre les mains du Président, des l'organisation, la somme de cinq mille piastres ($5,000) comptant. Les autres quatre-vingt-dix piastres devront être versées au demande, au bureau de la Compagnie, après quinze jours d'avis. Le dividende ne pourra être fait qu'autant que les profits de la Compagnie excéderont le montant qui qu'il y aura en caisse pour y faire le. Le capital de cinq cent mille piastres pourra, par un vote des deux tiers des actionnaires, être élevé à une somme qui ne devra pas excéder cinq millions de piastres.
ARTICLE QUATRIEME.
Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie devront être exercés par un Président, un Trésorier, et leurs dont ils forment un ensemble.
Les actionnaires dont les noms suivent sont, par les présentes constitués le premier Président et Directeurs et revêtus de tous les droits et pouvoirs qui sont ici spécifiés.
John Pemberton, W. S. Pike, Edward Rigney,
E. A. Tyler, J. W. Stone, W. B. Schmidt,
C. H. Slocomb, A. Thompson, Alexander Marks,
F Del Bondis, Philip Meyer, C. E. Gilfardy,
George A Foodick, Mar. O. J. Smith, Edward Barnett
Les Directeurs, devront, à leur première réunion de chaque année, choisir un des leurs Président de la Compagnie. Ce Président devra, en office, être membre de la Direction; il devra présider toutes les réunions de la Direction, signer toutes les polices et signer toutes les affaires de la Compagnie sous la surveillance et le contrôle des Directeurs.
Afin que le terme de service de tous les Directeurs n'expire qu'à la fin de chaque année, les Directeurs, par un tirage au sort, devront être partagés en trois classes égales, un tiers de Directeurs de quatre ans, un tiers de trois ans, et un tiers de deux ans. Le tirage au sort se fera au lieu du premier Président de la Compagnie, et comme tirage au sort, le tirage au sort; relut de la première classe au bout de deux ans et celui de la troisième classe au bout de trois ans. Le troisième lundi d'avril de chaque année, il devra y avoir un Bureau de la Compagnie, dans la ville de la Nlle-Orléans, aux heures qu'indiqueront les Directeurs, une élection de Directeurs de la Compagnie pour les Directeurs dont le terme sera expiré. Il devra être donné avis de la dite élection, pendant dix jours au moins, dans deux des journaux publiés dans cette ville et à son du devoir des Directeurs, à une réunion qui précédera la dite élection, de désigner trois personnes compétentes qui devront pas faire partie de la Direction, qui surveilleront la dite élection et en compteront les suffrages et les Directeurs, et si l'une des personnes ainsi nommée a refusé ou négligé de remplir, ou ne peut remplir, le devoir qui lui a été imposé, le Président devra nommer d'autres afin de remplir les vacances. Si le dit qui est contenu au présent acte ne doit être interprété comme étant en vigueur, le Président devra faire des fonctions de Directeur.
Ceux qui recevront une pluralité des voix données seront considérés comme dûment élus, et, après leurs sièges le premier lundi de mai suivant l'élection, et rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que d'autres soient élus à leur place. Au cas où l'élection n'aurait pas lieu au jour dit, le Président fixera une élection à un jour après, et en donnera avis par des annonces dans deux journaux publiés en la ville de la Nlle-Orléans, et il prendra la même mesure, et cet avis sera remis jusqu'au jour d'élection ait eu lieu.
Tout actionnaire peut, en personne ou par procuration, voter par chaque action qui qu'elle ait, à la dite élection, pourvu qu'il ait été en possession de plus de cinquante vols, et ne puisse voter en vertu d'aucune action à ellé-ci n'ont transférée dans les quatre-vingt-dix jours précédant la dite élection.
ARTICLE CINQUIEME.
Nul ne pourra être directeur de la dite Compagnie, à l'époque de son élection et pendant le cours de ses fonctions, il ne possède pas en son nom ou en vertu de la même de commerce, ou en vertu de jugement sur jugements en vertu de saisie obtenus par la dite Compagnie, et de toute propriété mobilière ou immobilière qui aura pu être abandonnée à la dite Compagnie, dans la ligne de ses capitaux, mais ceux-ci ne pourront couteau au présent acte ne seraient pas de manière à autoriser la dite Compagnie à se livrer à des opérations commerciales et des spéculations de nature, ou des opérations de commission, de courtage, d'agiotage de change ou de Banque quelconque, ou qui ne soient bien entendu que la Compagnie aurait le droit de prêter, de prêter, de prêter,